

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2017-049

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 16 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept le seize du mois de mai à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'IRAIS sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

19 présents + 5 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacky METAY, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin: Monique NOLOT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVÉAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnère: Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers :

Membres suppléants présents :

- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET

5 pouvoirs :

- ✓ Jacques METREAU a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Claude SERVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Jacky PRINCAY a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jean-François COIFFARD, Jacques ROY, Maryse BARIGAULT Claire SAINCOURT, Jacques METREAU, Philippe MORIN, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT, Claude SERVANT

Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 10 mai 2017

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
VENTE DE TERRAIN SUR AURALIS A L'ENTREPRISE TPL

M. Le Président expose : les services de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet ont reçu l'estimation des Domaines pour l'acquisition de deux parcelles par l'entreprise TPL.

L'estimation pour les deux parcelles (ZX n° 83 pour 13 571 m² et ZX n°25 pour 6 195 m²) faite par l'avis des Domaines s'élève à 41 400 € HT.

Il y a lieu de prévoir sur l'acte les servitudes à instaurer considérant que la CCAVT reste propriétaire de la parcelle ZX 82 pour 27 771m² (Bâtiment relais) à savoir :

- La servitude de passage et de retournement sur l'ensemble des parcelles cédées (ZX 83 et 25) afin d'accéder au bâtiment A (parcelle nouvellement appelée ZX 82) pour tous types de véhicules nécessaires à l'activité de la parcelle ZX 82
- Le droit de vue.

Si l'entreprise TPL rachète comme prévu en fin de bail le terrain (ZX 82 bâtiment relais), les servitudes tomberont de droit.

Réuni le 03 mai 2017, le Bureau Communautaire a donné un avis favorable pour céder ces parcelles pour 41 400 € HT.

- Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales
- Vu l'article L3221-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques
- Considérant l'avis des domaines en date du 25 avril 2017 estimant la valeur vénale du terrain 41 400 € HT tel que joint en annexe
- Vu l'exposé de M. Le Président ci-dessus

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ d'approuver la cession de deux parcelles n° ZX 83 et ZX 25 d'une superficie totale de 19 766 m² au prix de 41 400 € HT à l'entreprise TPL Industrie représenté par M. LUCAS
- ✓ d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte authentique ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

AR-Préfecture

079-200041416-20170516-D2017049-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-05-2017

Publication le : 24-05-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOLILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAULTAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades BP 60002
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 84 93 48